VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley,

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés Améliorées de Choix,

Situées dans les Deuxième, Troisième et Quatrième Districts de cette Ville.

MAISON DE FAUBOURG

DE FEU

LOUIS RUCH, SR.,

Occupant une très grande étendue de terre, faisant immédiatement face au fleuve Mississippi trave sant et s'étendant à la rue Dauphine, attenant aux magnifiques édifices et aux spacieux terrains ornementés du

COUVENT DES URSULINES,

et mesurant près de 300 pieds de face aux deux rues Nord Peters et Dauphine sur à peu près 1000 pieds de profondeur.

Un Ancien Site Eminent,

CE POPULAIRE

Emplacement d'Affaires,

Le Grand Magasin et Résidence en Briques, à Trois Etages,

CONVENABLEMENT SITUE,

No 2013 rue Nord Peters,

Encoignure des Champs-Elysées,

Directement en face du Dépôt du Southern Pacific Railroad et du "Power House" de la Canal and Claiborne R. R. Company.

Cottage Double, Lucratif,

SUR DEUX SPACIEUX TERRAINS,

Nos 2921 et 2925 rue Chippewa,

Entre Sixième et Septième.

Cottage Simple Confortable,

Avec Grands Terrains (50x130) et Entrée de Wagon,

No 2911 rue Chippewa,

Près Sixième.

Dans la Paroisse St-Bernard

COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle,

Près de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr.

No 60,387 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 17 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la succession de Louis Ruch, Sr, il sera vendu à l'enchère publique :—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville formant une partie de la plantation de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu près deux cent quatre-vingt-cinq (285) pieds neuf (9) pouces de face au chemin public (maintenant rue Peters), sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ mille trente (1030) pieds, s'étendant à la rue Grande-Hommes ou Dauphine, borné au-dessus par la propriété de Nicholas Leroy et au-dessous par une barrière la séparant de la propriété du Couvent des Ursulines, lequel morceau de terre est composé :

Premièrement—D'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan de I Community, daté le 17 mars 1842 et déposé dans le bureau de [illegible] Caire, ancien notaire.

[illegible] devant de la propriété ci-dessus décrite, mesurant 22 pieds de profondeur sur la ligne de côté supérieure et 33 pieds de profondeur sur la ligne de côté inférieure a été pris en possession par la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'établissement d'un chemin public.

Les améliorations comprenant la grande résidence substanciellement bâtie et excessivement confortable à deux étages, en briques désignée comme No municipal 4557 rue N. Peters, récemment retiré de la ligne de rue et subdivisée avec soin, contenant un vaste salon, librarie et salle à manger, grandes chambres à coucher bien aérées, chambre de galerie, cuisine, office, chambre à laver, etc.; une très grande galerie sur le devant, sur le côté et le derrière, et est entièrement une des plus belles et plus confortable résidences dans cette ville. Les autres améliorations consistent en écurie extrême, bâtisse à deux étages, poulailler, etc. Cette magnifique propriété est admirablement située, touchant au Couvent des Ursulines; jouissant du magnifique rue du fleuve Mississippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement située pour l'érection de résidences modernes et convenablement subdivisée en lots qui se développeront rapidement et rapporteront aux acquérons des prix rémunérateurs. C'est un emplacement idéal pour un sanitarium, collège ou autres institutions ou entreprises nécessitant de vastes terrains et de modernes bâtisses et améliorations. Le public est invité à l'inspecter.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Peters, Esplanade et Victoire, désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. De Armas, ci-devant notaire. Ledit lot forme l'encoignure des rues Champs Elysées et Peters, et mesure, en mesure française, trente quatre pieds de face à la rue Peters, quatre vingt douze pieds dix pouces de face à la rue Champs Elysées, et cent pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 2, perpendiculaire à la rue Peters.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à trois étages, solidement érigés, désignée par le No municipal 2013 rue Nord Peters. Le rez-de-chaussée est occupé par la buvette populaire et établie depuis longtemps de George Knops, Esq., et l'étage supérieur comme résidence et maison de logis; admirablement située, en face du Southern Pacific R. R. Depot et du Power House de la Compagnie de Chars de la rue Canal et Claiborne. Un placement splendide, promettant d'augmenter à l'avenir.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Jersey, Sixième et Septième et désignés par les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53 d'après un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant J. R. Borgstede ancien notaire, le 19 novembre 1852. Le lot No 3 mesurant 31 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur; lot No 4 est contigu au lot No 3 et mesure 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un confortable double cottage portant les Nos municipaux 2921 et 2925 rue Chippewa, hangar dans le fond, citerne, etc., grand terrain sur le côté pour bâtir un autre cottage double. Cette propriété est bien située; convenable à de bons locataires et à proximité de toutes les commodités.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Septième et mesurant 50 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 130 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple confortable, maison extérieure, etc., avec grande cour sur le côté et entrée pour voitures et portant le No municipal 2911 rue Chippewa.

—AUSSI—

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A daté le 12 décembre 1899, pour le compte de la succession de Louis Ruch, Sr.:

Deux et la moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situés dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan de P. A. D'Hémécourt, ingénieur civil, où une vraie copie est déposée en l'étude de M. T. Dueros, notaire, en la Nouvelle-Orléans, d'après un acte enregistré et déposé date le 31 d.

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

cembre 1878. Lesdits lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Mehle sur les profondeurs suivantes, à savoir: Lot No 6 a 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 7 et 127 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté du lot No 5. Lot No 7 a 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté du lot No 8. La moitié du lot No 5 mesure 15 pieds 5½ pouces de face à la rue Mehle sur 127 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce sur la ligne de division de ladite moitié dudit lot No 5.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple etc., une bonne maison, avec de vastes terrains, pour des personnes ayant des moyens modérés, et à proximité des Abattoirs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être payée en paiements égaux en un crédit de un et deux ans, de la date de la vente, lesdits différents paiements portant 7 pour cent d'intérêt par an, intérêt partant de la date de la vente, devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, ladite hypothèque devant contenir la clause relative aux honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles et communes dans les actes hypothécaires, y compris le pact de non-aliénando.

Actes de vente, y compris les timbres du Revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire public.

RICE & MONTGOMERY, avocats.
17déc—17 24 31—janv 7 14 à date

Harry H. Hodgson.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

BANQUE DU COMMERCE.

Act.f, Billets, Réclamations, Jugements, Mandats, Sarrirages, Bagues en diamants.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune, VENDREDI, le 29 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "B", dossier No 50,817, signé le 14 décembre 1899, dans l'affaire de l'Etat ex rel P. St Amand, vs la Banque du Commerce, il sera vendu à l'enchère publique,

Un lot de réclamations, jugements, surtirages, billets, etc., suivant la liste au bureau de l'encanteur et de bagues en diamants suivant l'inventaire enregis ré.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, et toutes les réclamations, les billets, jugements, surtirages, etc., seront vendus sans aucune garantie ou aucun recours.

19 déc—19 24 27 29

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UN SITE IDÉAL

Pour Laiterie ou Jardin Potager

SUR LE BAYOU ST-JEAN,

Près du Soldier's Home et du New Orleans and Western Railroad.

Succession de James R. Gleason.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune, le MARDI, 16 janvier 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 décembre 1899 et rendu dans la susdite succession la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voies, [illegible] député voyer de la ville, daté le 16 avril 1887 et annexé à l'un acte de vente pardevant O. J. Lewis, notaire public, passé le 19 avril 1887, et d'après lequel elle mesure, en mesure américaine, 95 pieds 11 pouces de face, 26 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond la divisant du lot No 6, 604 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 5, et 596 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant galerie de devant, 2 chambres et cuisine; dans le fond un cottage avec galerie et une chambre. Large cour ayant une grande grange, poulailler, pigeonnier, citerne, etc. Le terrain est haut, bien drainé, avec barrière et entouré par un rangée d'arbres parasols. Tout en bonne condition; près du City Park, à proximité des chars de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Revenu des E'ats-Unis pardevant W. K. Horn, Esq., N.P., aux frais de l'acquéreur.

W. H. Rogers et Wynne G. Rogers, avocats.
16 déc—16 17 24 31—janv 7 14—à date

Toppino, Seidenbach & Larose.

—:0—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Comptes Courants

D'après l'inventaire enregistré en mon bureau, et le droit d'occuper le local No 531 rue Bienville, en cette ville pendant 20 mois.

Paul Desmarles vs Andrien & Escobedo Shoe Manufactory.

No 60,074—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE, Encanteurs — le MERCREDI 27 décembre 1899, à midi, à leur salle d'encan, No 129 rue de Chartres, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 13 décembre 1899, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, actifs ci-nommés.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
15 déc—15 21 27

E. A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.—

Cottage simple de choix,

No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.

No 60,465—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 211 rue Baronne, près Commune (Graham Building) dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation, désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel, sur cent soixante pieds, cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la cour se trouvent hangars, citerne, etc., la cour et la banquette sont pavées et en bonne condition.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John B. Fisher, notaire aux frais de l'acheteur, l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRÈRE, Encanteur
806 rue Perdido.

Robert J. Maloney, avocat.
9 déc—3 4 1. 17 24 31—janv 2 3

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans les Second et Troisième districts.

Succession de Mme Ermance de St-Romes.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E—No 60,271.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 12 décembre 1899, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° La moitié indivisée de l'intérêt de ladite succession en trois lots de terre faisant face à la rue St Philippe, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Tonti et Rochblave, mesurant chacun 24 pieds 4 pouces et 6 lignes de face, lesdits lots sont numérotés 1, 2 et 3. Lot No 1 a 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Tonti. Lot No 2 a 87 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 1, et lot No 3 a 87 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 2. Les lots 1 et 3 ont 24 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond, et le lot No 2 a 24 pieds 8 pouces, comme le tout sera expliqué plus clairement dans une copie authentique dudit inventaire additionnel fait conformément à un ordre ci-dessus rendu, ordonnant au dit notaire de faire un inventaire de toute la propriété de la dite succession.

2° Une portion de terre située dans le Troisième District de cette vi le dans l'ilet borné par les rues Prosper, Elmira, St-Avid ou Claiborne et Désiré, mesurant deux cent quarante et un pieds et deux pouces de face sur la rue Prosper sur deux cent vingt et un pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 20 pour cent requis au moment de la vente. Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant F. D. Chatbonnet, notaire.

16déc—16 17 24 31—janv 7 14 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ETAGES ET PLACE D'AFFAIRE.

Nos 416 et 418 rue Sorapara.

Bernard Ehlers et als vs Klapper Vienna Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

EN VERTU d'un ordre signé le 1er décembre 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, Encanteur, bureaux 630 rue Gravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Sorapara et Première, désigné par le No X 1 sur un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coffey, ancien notaire public en cette ville, à la dite ci-dessus, d'après lequel croquis le dit lot mesure vingt-cinq (25') pieds, six (6") pouces et quatre (4''') lignes de face sur ladite rue Sorapara, cent vingt-cinq [125'] pieds, onze [11"] pouces et quatre [4'''] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de Tchoupitoulas, cent vingt-quatre [124' pieds, deux [2"] pouces et trois [3'''] lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée, la plus rapprochée de la rue Rousseau et vingt cinq [25'] pieds sept [7"] pouces et deux [2'''] lignes de largeur dans le fond, et étant borné par une allée s'ouvrant sur la rue Sorapara neuf et demi [9 1 2'] pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en :

La substantielle bâtisse en briques à deux étages, bâtie pour manufacture et résidence, connue comme No 416 rue Sorapara; et spécialement adaptée pour la manufacture de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1899 et les timbres de revenu, et un dépôt de 10 0|0 au moment de la [illegible]

[illegible] pieds de face [illegible] les rues Bourgogne [illegible] par 140 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une grande maison double à un étage et mansarde, en bois et ardoisée ayant de chaque côté six chambres, grand corridor, etc., trottoirs, allée et cour pavés grande citerne.

Nos 1121 et 1123 rue Columbus.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Columbus, St-Claude, Kemparts et St-Antoine et mesurant en mesure anglaise 50 pieds de face sur la rue Columbus sur une profondeur de 131 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance ledit lot se rétrécit de 14 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit, et de là à une autre profondeur de 23 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique, et 1 pied 11 pouces de largeur dans le fond; ledit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

Les améliorations consistent en une maison en bois, double, à un étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant de chaque côté cinq chambres et galler e au fond, citerne, allées et trottoirs pavés, etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garanti par lien du vendeur, représentée par des billets d'hypothèques portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu au paiement, avec les clauses usuelles et de sécurité. Les Timbres du revenu de l'Intérieur des E.-U., aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé à l'encanteur au moment de l'adjudication sauf de lier les ventes.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 10 17 24 31—jan 7 8 9

Jno H. O'Connor & Cie.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage dans le Quatrième District.

No 1823 rue Chippewa, entre les rues Félicité Road et Ste-Marie.

Et un Jardin Potager ou Ferme de Volaille,

Sur le Chemin de Gentilly, à peu près à un mille et demi de Lee Station, près du Chemin de Fer du L. & N.

A L'ENCAN.

SUCCESSION DE CORNELIUS REGAN.

No 60,473—Cour Civile de District pour la paroise d'Orléans—Division D.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune, — JEUDI, le 21 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé en l'affaire ci-dessus intitulée, le 17 novembre 1899, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage No 1823 rue Chippewa entre les rues Félicité Road et Ste Marie (ilet Annonciation). Le lot mesure 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la rue Chippewa sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur. Le cottage est retiré de la rue, et a corridor, galeries de devant et de côté, et à peu près 8 chambres, etc. Loué à $12.00 par mois.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette paroisse dans le fond du Troisième district à peu près à 8 milles, Est du chemin de fer Ponchartrain et à peu près à 1 mille et demi de Lee Station mesurant 6 2|3 arpent de façade sur le Bayou Sauvage ou Chemin Gentilly sur 10 arpents de profondeur sur un côté et 11 1|2 arpents sur l'autre côté, le tout plus ou moins, étant compo é d'une partie du lot 174 et l'entière partie des lots Nos 176, 178, 180, 182 184 et 186, borné sur un côté par la propriété d'Esnard et sur l'autre par la propriété de Randall Moore. La propriété est entourée d'une bar ière, les améliorations comprennent quelques 4 bâtisses et une grange. Loué à $75 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance en un an avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuel es de sécurité. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1899, et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres du revenu de la guerre des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Jas. E. Schroeder vs Daniel J. O'Neil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droite, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No — compris entre les rues Cambronne, Madison [maintenant Dante], Jeannette et Sixième [maintenant Birch], lesdits lots sont désignés par les Nos Quinze et Seize, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cambronne, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

Joseph F. Walton, avocat pour le plaignant.
1c. nov—28 15 22 29—jan 4.

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La résidence en bois, bien située à deux étages avec vaste terrain, 3907, rue Magasins à l'encoignure de la rue General Taylor. — Charles J. Herr vs George A. Tennisson et als. No 60,452—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orleans.

PAR DENIS & DANZIGER — D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières. No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 novembre 1899 et signé le 29 novembre 1899 et d'un ordre datéle 8 décembre 1899 par l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situe dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Général Taylor, Camp et Auterlitz, formant l'encoignure des rues Magasins et Général Taylor, et mesurant 95 pieds 11 pouces de face à la rue Magasin, 85 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté vers la rue Austerlitz de 150 pieds 4 pouces, et une profondeur et face sur la rue Général Taylor de 150 pieds 11 pouces 4 lignes; le tout d'après le plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 août 1892, et annexé à un acte passé pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 26 août 1892.

Les améliorations comprenant la vaste résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, connue comme le No 3907 rue Magasins à l'encoignure de la rue General Taylor, retirée de la banquette, barrière en fer sur le devant, environnée de beaux arbres ombrageux et contenant galeries sur le devant et dans le fond, vestibules, 12 chambres, chambres à bains, office, dans la cour, hangar, 3 citernes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Jefferson C. Wenck notaire.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 16

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage — Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 9 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandez, veuve de Francisco Suarez, vs Mme Jeanne A. Villa, veuve de Edward Villa, et als. Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1831 rue Nord Rempart.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St Antoine, Bagatelle et St Claude (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J. Pilié, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant neuf chambres, galerie, etc., le gaz partout, deux citernes, hydrant, hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc.

Nos 1621 et 1623 [illegible]

2° [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Jefferson C. Wenck notaire.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 16

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage — Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 9 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandez, veuve de Francisco Suarez, vs Mme Jeanne A. Villa, veuve de Edward Villa, et als. Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1831 rue Nord Rempart.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St Antoine, Bagatelle et St Claude (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J. Pilié, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant neuf chambres, galerie, etc., le gaz partout, deux citernes, hydrant, hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc.

Nos 1621 et 1623 [illegible]

2° [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Jefferson C. Wenck notaire.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 16

W. H. Fitzpatrick.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE

Dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti Olympia et St Patrick — In re Succession de Louis Arnold Bertonnière.

No 54,527. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur — Bureau, No 834 rue Gravier—MARDI, 26 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhibent tous les détails et dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 29 novembre 1899 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos huit (8), neuf (9) et dix (10) dans l'ilet No soixante-cinq (65), et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue St Louis, sur cent onze (111) pieds et cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lot No dix (10) formant l'encoignure des rues St Louis et St Patrick.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un [1] et deux [2] ans, avec billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement; hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et assumant les dépenses de l'acte de vente, incluant les timbres du Revenu.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Horace Ei Upton, Esq., avocat.
23 nov—23 26—déc 3 10 17 24 25 26.

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Rickx, receveur de la New Orleans Brewing Association ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le receveur.
12 déc—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, Coffre-fort de Hall, à combinaison, Billets à recevoir, action du Club Gymnastique des Jeunes Gens, action de la Compagnie d'Améliorations de Propriétés Foncières des Jeunes Gens, Comptes ouverts, etc.

Succession de Jas. B. Fasay—No 60,710—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune—MARDI, le 2 janvier 1900, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à l'encoignure des rues Baronne et Commune (No 206 rue Baronne) en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 18 décembre 1899, pour le compte de ladite succession, les articles ci-dessus énumérés d'après l'inventaire p